

LES PRESTATIONS DE L'ADMR peuvent être financées par :

- Les caisses de retraite
- Le Conseil Général (dans le cadre d'un plan d'aide d'Allocation Personnalisée d'Autonomie APA)
- Certaines mutuelles (après une hospitalisation ou un retour de convalescence) un nombre d'heures gratuites peut vous être accordé.
- Divers organismes : tels que Caisse d'Allocations Familiales, Caisse de Mutualité Sociale Agricole.....

L'association accepte les Chèques Emploi Service Universel (CESU)

Les dépenses liées à l'emploi du personnel intervenant à votre domicile et le service de téléassistance peuvent permettre la réduction ou le crédit d'impôt.



Un sourire au quotidien

Secteur d'intervention



**GIBLES DOMPIERRE
Le Bourg
71800 GIBLES**

**Téléphone Gibles
03/85/84/54/86**

**Téléphone St Bonnet de Joux
03/85/24/05/88**

**Adresse mail :
info.gibles@fed71.admr.org**

LES PERMANENCES :

**GIBLES :
Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00**

**SAINT BONNET DE JOUX
Le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30
Le mercredi et le vendredi de 9h30 à 12h30**

**MAIRIE DE DOMPIERRE LES ORMES
Le mardi de 11h00 à 12h00**



L'ADMR propose différents services, assurés par des professionnels qualifiés pour chaque type d'intervention. Ce service est assuré 7 jours sur 7

AIDE AUX FAMILLES

Grossesse, naissance, maladie, famille nombreuse, surcharge de travail, hospitalisation, garde d'enfants, soutien ménager, une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale diplômée ou une Aide à Domicile intervient pour apporter un soutien dans les tâches quotidiennes.

Ce service peut être pris en charge partiellement par la CAF, la MSA, la CPAM ou le Conseil Général.

GARDE D'ENFANTS A DOMICILE

Les enfants sont gardés par une aide à domicile tous les jours ou certains jours de la semaine.

Dans le cadre de Prestation d'Accueil du jeune enfant, possibilité de bénéficier d'un complément de libre choix de mode de garde, versé pour un minimum de 16h/mois, si vous faites appel à une association agréée comme l'ADMR.

AIDE TOUT PUBLIC

Une aide à domicile intervient pour l'entretien du logement, entretien du linge, courses

AIDE AUX PERSONNES AGEES, HANDICAPEES, MALADES

Une auxiliaire de vie ou une aide à domicile peut vous seconder ponctuellement dans les tâches quotidiennes : ménage, préparation des repas, repassage, entretien de la maison, achats courants, promenade, toilette, habillage, accompagnement, courses...

Ces prestations contribuent à favoriser le maintien à domicile.

TELEASSISTANCE FILIEN

Quelqu'un au bout du fil 24 heures sur 24...

Vous souhaitez continuer à vivre chez vous, malgré l'âge, le handicap, la maladie, la crainte d'une chute ou d'un malaise, l'ADMR propose un système de téléassistance qui permet, grâce à un simple médaillon ou un bracelet montre d'être relié 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pas besoin de décrocher le téléphone, une pression sur le médaillon et un professionnel est à votre écoute, prêt à réagir. Il décide avec vous s'il faut appeler le médecin, un membre de votre famille, un voisin ou un service d'urgence.

Pas d'installation compliquée, une simple prise téléphonique et vous êtes en sécurité.

Vous vous abonnez pour le temps que vous souhaitez : pour une durée indéterminée, ou juste pour les vacances de vos proches, le temps d'une convalescence...

Avec sa large gamme de services à domicile, l'ADMR vous permet de mieux vivre chez vous et de vous simplifier la vie.

Une équipe de bénévoles est votre service : tous les matins, un bénévole assisté d'un salarié administratif assure une permanence au bureau pour répondre à vos besoins